

# Loi Labbé pour les particuliers

## Comment éliminer ses déchets ? Quelles idées pour sensibiliser le grand public ?

### Quels outils pour sensibiliser les jardiniers amateurs ?

Il existe de nombreuses façons de sensibiliser vos administrés au jardinage au naturel. L'une des plus simples est de proposer des astuces de jardinage dans vos bulletins municipaux. Vous pouvez également leur proposer une distribution de compost ou de broyat de branches si vous en avez en excès. Certaines communes qui possèdent un broyeur proposent même aux particuliers de venir avec leurs déchets verts afin d'en faire du paillage avec l'aide du service espaces verts.



Vous avez des parcelles de jardins partagés ? cela peut également être l'occasion de proposer des ateliers « astuces de jardinage », « échanges de graines » ou autre lors d'une fête locale par exemple !

### Aller + loin



#### Références et documentation

ECOPHYTO PRO :

[www.ecophyto-pro.fr](http://www.ecophyto-pro.fr)

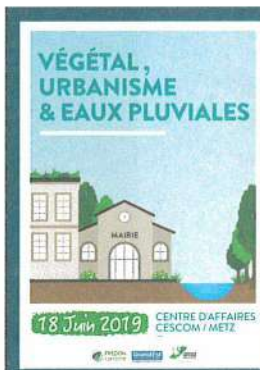
ECODDS (Déchets Diffus Spécifiques) :

[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

Jardiner autrement :

[www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

### C'est dans l'air



#### Colloque : Végétal, Urbanisme, & Eaux pluviales 18 Juin 2019 CESCOCOM METZ

Pour s'inscrire :

- Par téléphone : 03.83.33.86.66

- Par mail : [melany.martin@fredon-lorraine.com](mailto:melany.martin@fredon-lorraine.com)

- Sur le site : [www.fredon-lorraine.com](http://www.fredon-lorraine.com)

- Suite à l'invitation papier qui vous sera envoyée prochainement

### ACTU réglementaire : le vinaigre

Le vinaigre était autorisé comme substance de base depuis la sortie d'un texte le 08 juillet 2015 (règlement UE n°2015/1108) pour les usages suivants : fongicide et bactéricide pour un traitement de semences et pour la désinfection des outils de coupe (sécateurs, coupe-branche, etc.).

Un règlement d'exécution (UE) n°2019/149 de la commission du 30 janvier 2019 a modifié ce texte et le règlement (UE) n°540/2011. Le vinaigre est désormais également approuvé comme substance de base pour un usage de désherbage en pulvérisation dans **les plantes médicinales, aromatiques et à parfum**. le vinaigre

Cette évolution s'est basée sur un **rapport rédigé** par l'EFSA (European Food Safety Authority).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les règlements :

**règlement (UE) n°2015/1108 / règlement (UE) n°540/2011 / règlement (UE) n°2019/149 / règlement (CE) N°1107/2009**